

**Arrêté n° 2018-61 relatif aux sections de vote****Comité technique de l'Université d'Angers****Commission consultative paritaire de l'Université d'Angers****Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche****Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire****6 décembre 2018**

- Vu le Code de l'Éducation, notamment son livre VII ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée susvisée ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État modifié ;
- Vu le décret n° 2018-422 du 29 mai 2018 relatif à la création de comités techniques auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu l'arrêté du 29 mai 2018 relatif au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu l'arrêté du 29 mai 2018 relatif au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- Vu la circulaire n° 2018-078 du 21 juin 2018 relative aux élections professionnelles ;
- Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université d'Angers n° CA041-2018 du 27 avril 2018 portant création du comité technique de proximité et décision relative à la part d'hommes et de femmes au sein de l'établissement ;
- Vu l'arrêté n° 2018-27 du 27 septembre 2018 portant création de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires en fonction à l'Université d'Angers ;
- Vu l'arrêté n° 2018-34 du 9 octobre 2018 fixant le calendrier électoral et l'organisation des élections des représentants des personnels au sein du comité technique de l'Université d'Angers ;
- Vu l'arrêté n° 2018-35 du 9 octobre 2018 fixant le calendrier électoral et l'organisation des élections des représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Université d'Angers ;
- Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDON en qualité de Président de l'Université d'Angers.

**Le Président de l'Université****Arrête :****Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'arrêté**

Le présent arrêté a pour objet d'arrêter la localisation et la composition des sections de vote créées pour les élections des représentants des personnels :

- au comité technique de l'Université d'Angers ;
- à la commission consultative paritaire de l'Université d'Angers ;
- au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire.

Ces scrutins se tiendront le **6 décembre 2018 de 9h à 17h.**

## **Article 2 : Sections de vote**

Les élections des représentants des personnels au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche et au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire se tiendront le **jeudi 6 décembre 2018 de 9h à 17h** dans le bureau de vote central (également bureau de vote spécial d'établissement) et les sections de vote dont la localisation et la composition sont fixées comme suit :

Le bureau de vote central (également bureau de vote spécial d'établissement) et, le cas échéant, les sections de vote sont composés d'un délégué de chaque liste en présence.

### **SECTIONS DE VOTE SITUÉES À ANGERS**

- ✓ **Bureau de vote central (également bureau de vote spécial d'établissement) de la Présidence** – Salle émeraude - 40 rue de Rennes - Angers

Présidente : Laurence ESTEVE

Secrétaires : Léa LANGEVIN – Charlotte DUTERTRE – Stéphanie AUZOU - François AUZANNE – Stéphanie HUFFORD – Frédérique LETELLIER

- ✓ **Section de vote de la faculté de droit, d'économie et de gestion** – Salle 12, 1<sup>er</sup> étage de la Faculté - 13 Allée François Mitterrand – Angers

Présidente : Christine SECHE

Secrétaires : Véronique BAUR – Delphine LUCAS

- ✓ **Section de vote de la faculté des lettres, langues et sciences Humaines** – Salle du Conseil, 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A - 11 boulevard Lavoisier – Angers

Présidente : Christine GHEYENS

Secrétaire : Virginie FORCARD

- ✓ **Section de vote de la faculté des sciences** – Salle du Conseil - 2 boulevard Lavoisier – Angers

Présidente : Elodie LEBASTARD

Secrétaire : Catherine PLARD

- ✓ **Section de vote de l'ISTIA** – Hall du rez-de chaussée - 62, avenue Notre Dame du Lac - Angers

Présidente : Agnès LAFON-DELPIT  
Secrétaire : Carole BRECHET

- ✓ **Section de vote de l'UFR ESTHUA, Tourisme et culture – Salle 404**  
- 7 allée François Mitterrand – Angers

Présidente : Anne REY  
Secrétaire : Sylvie DURAND

- ✓ **Section de vote de l'IUT** – Salle du Conseil, bâtiment A - 4 boulevard Lavoisier – Angers

Président : Jean-François BRUGGEMAN  
Secrétaires : Armelle MANCEAU – Sonia CHOBLET

- ✓ **Section de vote de la faculté de santé – département de médecine**  
– Hall du bâtiment des amphithéâtres - 28 rue Roger Amsler – Angers

Présidente : Fabienne HUBERT  
Secrétaires : Sophie GREFFIER – Jérôme FEBVRE

- ✓ **Section de vote du campus Santé de l'ISTIA** – Salle projet - Bâtiment ISSBA/ISTIA - 16 boulevard Daviers – Angers

Présidente : Anne HUCHET  
Secrétaire : Béatrice GUILLAUMAT

#### SECTION DE VOTE SITUÉE À CHOLET

- ✓ **Section de vote du domaine universitaire de Cholet** – Hall du campus  
- 2 boulevard Pierre Lecoq - Cholet

Président : Eric PIERRE  
Secrétaire : Monique CHARRIER

Fait à Angers, le 28/11/2018

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

***signé***